



15 MARS 2020

BULLETIN D'INFORMATION SUR LA COVID-19 - NUMÉRO 1

WWW.FSSS.QC.CA

INFORMATIONS IMPORTANTES DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE

La FSSS-CSN est en contact régulier avec le ministère de la Famille pour mettre en place les mesures nécessaires en lien avec la pandémie de coronavirus. Nous voulons nous assurer que les droits des travailleuses sont protégés et que l'information est diffusée rapidement.

Suite à une conférence téléphonique avec le ministère de la Famille (MFA), voici des informations importantes du MFA pour les services de garde éducatifs en installation et milieux familiaux régis et subventionnés.

Pourquoi le gouvernement a-t-il fermé les CPE et les milieux familiaux ?

Le gouvernement Legault a annoncé le 13 mars la fermeture des services de garde éducatifs (CPE et RSG) pour une période de deux semaines.

Le gouvernement a fermé les CPE et les RSG principalement pour protéger les personnes âgées qui gravitent autour des tout-petits.

À quoi puis-je m'attendre si je travaille en CPE ?

Cela veut dire que nous recevons uniquement les enfants de parents travaillant dans les services essentiels avec une preuve d'identité. Si nous ne connaissons pas le parent, un formulaire allégé et une lettre sera envoyée à tous les CPE et les RSG.

La direction du CPE/BC conserve son droit de gérance. Elle pourrait donc demander aux travailleuses de faire des tâches administratives, de la désinfection ou autres. Le ministre nous précise que les

éducatrices ne seront pas considérées en vacances.

À quoi dois-je m'attendre pour les services pour les travailleuses et travailleurs des services essentiels ?

Pour offrir des services de garde aux travailleuses et travailleurs des services essentiels (réseau de la santé, préhospitalier, policiers, pompiers, agents correctionnels), les travailleuses devront s'attendre à être au travail avec des groupes différents et dans une mesure exceptionnelle, elles pourront amener leurs propres enfants.

Qui aura droit à ces services ?

Ce seront les travailleuses et travailleurs des services essentiels : préhospitalier, santé, pompier, policier, agent correctionnel.

Comment obtenir ce droit ?

Les travailleuses et travailleurs devront présenter une carte d'identité.

Serai-je protégé comme travailleuse en CPE ou RSG ?

Tout sera fait en collaboration avec la santé publique. Les [mesures de protection](#) mises de l'avant par la santé publique s'appliqueront.

Je suis RSG, que dois-je faire ?

Les RSG pourraient voir des parents travailleurs des services essentiels cogner à votre porte. Un formulaire allégé vous sera fourni. Les mêmes règles des ratios s'appliqueront pour les RSG.

Puis-je facturer les parents ?

Non. Aucun frais ne doivent être demandés aux parents. Le ministère versera la totalité des frais prévus.

Comment avoir les bonnes informations en temps réels ?

Le MFA publiera sous peu une foire aux questions. De plus, vos représentants syndicaux demeurent à l'affût et vous transfèrent au fur et à mesure les informations. Nous sommes en constante collaboration avec le ministère et le cabinet afin que toutes et tous soient bien informés.

Nous vous invitons à visiter le site Internet dédié au coronavirus de la [CSN](#) et de la [FSSS-CSN](#).

Toute question peut nous être acheminée par courriel à l'adresse suivante : coronavirus@csn.qc.ca.

Merci de nous indiquer votre titre d'emploi, le nom de votre syndicat ou de votre employeur ainsi qu'une façon de communiquer avec vous. Nous tenterons d'y répondre dans les meilleurs délais.